

Abonnement pour Lyon :

Un an 150 francs.  
Six mois 80 francs.  
Trois mois 45 francs.

Abonnement pour les départements :

Un an 180 francs.  
Six mois 100 francs.  
Trois mois 55 francs.



# TRIBUN DU PEUPLE

5 c.

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE,

5 c.

LE NUMÉRO.



PARAISANT TOUS LES JOURS.

LE NUMÉRO.

Se distribue à Lyon, Petite rue Mercière, n. 46, au troisième.

### DE LA RÉPUBLIQUE.

(Suite.)  
Vous avez pu voir citoyens, par notre précédent article, ce qu'était pour nous la République.

Il nous reste, maintenant à envisager quels sont les moyens par lesquels nous arriverons à la réalisation de cet idéal. C'est-à-dire quelle est la nature des réformes politiques et sociales que nous devons demander à la chambre des représentants.

Le fait seul de l'établissement de la République, nous a amené des réformes politiques que l'assemblée nationale n'aura qu'à sanctionner.

- 1° La République une et indivisible, sans présidence.
- 2° L'abolition de toutes les entraves de la pensée, telles que timbre et cautionnement des journaux, et brevets d'imprimeurs, etc.
- 3° La liberté de discussion et d'association.

Mais les réformes qui sont à obtenir, sont bien autres que celles obtenues.

Ces réformes devront s'adresser à la vie morale, intellectuelle et matérielle de la nation.

A sa vie morale, c'est-à-dire à ses mœurs, à son instruction religieuse. Les représentants ne devront pas craindre de fouiller jusqu'en ses profondeurs les plus hideuses, cette plaie honteuse des sociétés qu'on appelle prostitution, et qui tue, chez la jeunesse des deux sexes, les qualités les plus utiles à la vitalité sociale.

Les représentants, entrant largement, hardiment, dans l'ère philosophique et libérales devront proclamer une liberté absolue des cultes, en tant que ces cultes respectent la morale publique. Ils devront surtout effacer à tout jamais cette distinction de religion de l'Etat, qui distingue le culte catholique des autres cultes; ce qui est la plus grossière négation de l'égalité.

A sa vie intellectuelle.

C'est-à-dire que nos représentants devront pourvoir à ce que tous les citoyens de la République, soient également mis à même de s'abreuver aux sources de toutes les connaissances humaines. Ils devront décréter l'établissement de grandes écoles nationales où tous les enfants, riches ou pauvres, seront également admis; et une fois admis, seront nourris, vêtus et logés sur le pied de l'égalité, et instruits autant que leurs facultés le leur permettront, pour être également aptes à choisir, à un âge déterminé par la loi, la carrière qu'ils devront parcourir: l'agriculture, l'industrie, les arts ou les sciences.

(Suite à demain.)

### DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CENTRAL.

Citoyen Rédacteur,

Au désistement de ma candidature, j'ai joint ma démission de membre du comité exécutif de l'Hôtel-de-Ville. Le développement des motifs que j'ai donnés au conseil ne peut trouver place dans votre feuille, il aurait trop d'étendue, je me borne à en extraire ce qui suit: L'assemblée, siégeant à l'Hôtel-de-Ville, depuis le vendredi, 25 février, n'est pas un conseil municipal ordi-

naire, mais un comité révolutionnaire exécutif, nommé par l'acclamation populaire.

Il siége au même titre et suivant les mêmes droits que le gouvernement provisoire lui-même. Il est le gouvernement provisoire de cette partie de la République qu'on appelle Lyon, et il ne reconnaît d'autorité supérieure à la sienne, que celle du gouvernement central, représentée, dans le département du Rhône, par le commissaire extraordinaire Arago.

Exposé aux reproches du parti populaire qui peut accuser ceux dans lesquels il a placé sa confiance de n'avoir pas su ou voulu surmonter les obstacles qu'on lui oppose.

En butte à la haine de l'aristocratie qui ne pardonnera jamais qu'on ait tenté de lui ravir les privilèges et les abus dont elle vit, et d'établir l'égalité parmi les hommes, le comité révolutionnaire de l'Hôtel-de-Ville n'a pas d'autre parti à prendre que celui de la retraite;

Mais quelle que soit sa décision collective, la mienne est irrévocable, je dépose ma démission sur le bureau, ne voulant pas coopérer plus longtemps à une œuvre qui tourne à la contre révolution.

Lyon, le 14 avril 1848.

MICHEL aîné.

### L'ARMÉE.

ADIEUX DU 66<sup>ME</sup> BATAILLON

le 7 avril 1848.

Chers citoyens,

C'est avec une vive et inexplicable douleur, que j'oserais être l'organe du bataillon du 66<sup>e</sup> caserné au fort Montessuy, vous dépeindre tout le regret qu'éprouve notre cœur de ne pouvoir assister à votre pieuse et imposante solennité de dimanche 9 avril.

La vive et sincère amitié qui règne et a toujours régnée entre nous, l'immortel sympathie qui lie si bien les cœurs français, ne doivent vous donner aucun doute sur l'ardent désir que nous aurions eu de voir se dresser par et immortel, ce mâât dont la cime s'élève vers les cieux, l'arbre de la liberté.

Une voix nous appelle aux frontières, cette voix c'est celle de la République, descendants des soldats de Wagram, d'Austerlitz et d'Arcole, nous saurons nous rendre dignes de la France.

Frères, nous ne vous disons pas adieu, mais au revoir, nous en sommes certains, c'est au champ d'honneur que nous devons resserrer vos mains fraternelles.

Quant à vous, nobles vieillards, que le courage abattu par l'âge retient à vos foyers, formez des vœux pour nos succès. Vous, femmes priez pour notre avenir, c'est celui de tous.

La patrie nous appelle aux frontières, nous y courons l'âme fière et heureuse, n'en doutez pas, nous ferons notre devoir, car, plus que notre vie nous aurons à maintenir l'honneur de la France.

Adieu, frères, nous allons vous montrer le chemin de la gloire, puissions-nous changer en laurier les ronces qui l'ont trop longtemps couverte.

Résistons aux pleurs de nos mères, nous partons pour défendre notre chère patrie, c'est notre devoir nous le remplissons avec dignité.

Nous partons, espérons en vous pour le maintien de l'ordre et du bonheur de nos parents, nous partons emportant en nos cœurs l'espérance de nous rendre dignes de nos aïeux. A ce cri unanime: Vive la République.

Au nom du régiment, Félix Girardet, sergent à la 4<sup>me</sup> comp. du 2<sup>me</sup> bataillon.

Les délégués du club central démocratique se sont présentés dans le nôtre, situé à Caluire, afin de savoir comment s'organise notre club, ils sont chargés de remettre le discours prononcé par les braves soldats du 66<sup>me</sup> pour le faire insérer dans le premier numéro du *Tribun du peuple*, nous espérons que vous nous ferez droit et qu'il sera inséré le plutôt possible.

Le président du club de Caluire.

CHOLTON.

Lyon, le 7 avril 1848.

Au citoyen rédacteur du *Tribun du peuple*,

Le *National* du 4 avril jette un cri d'indignation en voyant que l'on se plaît à diffamer l'armée aux yeux du monde entier. Le journal le *Censeur* a dit que plusieurs régiments de la garnison de Lyon refusaient de marcher à l'ennemi. Il impute le fait d'abord au 22<sup>me</sup> de ligne, puis au 22<sup>me</sup> léger; et enfin, repoussé par la juste indignation des corps attaqués dans leur honneur, n'a pas craint de rejeter son odieuse calomnie sur le 13<sup>e</sup> léger.

Puisqu'il paraît l'ignorer, qu'il sache donc, que le 13<sup>e</sup> léger apporte d'Afrique une réputation brillante et méritée; qu'il sache: qu'au premier cri de guerre il a répondu par des cris d'enthousiasme et que s'il n'est pas parti le premier pour la frontière, c'est que l'on n'avait pas l'intention de l'y envoyer. Que l'on nous montre un ennemi et nous volerons à sa rencontre; prêts à tout, même à supporter le poids de la gloire immortelle dont nos ancêtres se sont couverts.

L'Histoire de l'Algérie proteste contre les insinuations malveillantes auxquelles le 13<sup>e</sup> léger est en but. Ce qu'il a fait au *Sig*, au *Rio Salado*, au *col de Mascara*, il est prêt à le faire encore aux plaines d'Arcole et de Marengo.

Que ceux qui osent en douter s'approchent de nos rangs, qu'ils interrogent nos soldats républicains et tous répondront d'une même voix: nous voulons que la patrie soit grande et libre, ou nous voulons mourir pour elle.

M. PAOLI, sergent; BROUSSAIS, sergent.

### AUX LYONNAIS.

Citoyens!

Nous sommes heureux de pouvoir vous dire, au nom du 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, auquel nous avons l'honneur d'appartenir, que des sympathies vous sont à jamais acquises: votre conduite, franchement fraternelle à son égard, vous l'attache d'une manière indissoluble et sacrée!!!

L'accompagnement patriotique que vous venez de faire

à nos deux bataillons de guerre, est une preuve patente de l'amour éternelle du peuple et de l'armée. Ceux qui en doutaient, encore hier, ne peuvent plus se faire illusion aujourd'hui.

Vive la République.

Salut et fraternité.

Lyon le 8 avril 1848.

**CLUB CENTRAL.**

Séance du 8 avril 1848.

Présidence du citoyen CAUTEL-BAUDET.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le président consulte l'assemblée pour savoir qu'elle inscription doit porter le drapeau du club, l'inscription suivante est adoptée.

Club central démocratique et corporations réunis.

Le lieu de réunion pour la cérémonie du 9 est fixé, c'est la place du port St-Clair, la réunion aura lieu à 8 heures du matin.

Le club de la Montagne est appelé à donner des explications sur une affiche dans laquelle il est porté comme affilié au comité général des clubs. Un délégué explique que le club de la Montagne s'est séparé du comité général des clubs sans le prévenir.

Le citoyen Faye est nommé vice-président du club en remplacement du citoyen Péga, qui a donné sa démission motivée sur son départ de Lyon.

Le citoyen Verguin est nommé secrétaire en remplacement du citoyen Faye.

Le club de la rue de l'Arbre-Sec est appelé à donner des explications sur une circulaire émanant de son sein, un seul des délégués est présent, il ne peut répondre.

Une commission composée des citoyens Michallet, Benoit, Jeanin, Bayard, Chassagneux et Bernoud, reçoit l'ordre de se transporter immédiatement dans le club précité pour prendre des renseignements, elle annonce à son retour qu'elle a trouvé le club fermé.

Les délégués sont chargés de prévenir leurs clubs respectifs qu'ils doivent verser entre les mains du trésorier du club central le montant de leurs souscriptions patriotiques en faveur des Polonais; ils annonceront en même temps qu'aucun secours ne doit être accordé aux Polonais qui se présenteraient individuellement et sans autorisation du comité.

Communication est donnée des affiches et circulaires qui devront être apposées dans la ville et envoyées dans les campagnes.

On nomme une commission qui se transportera à Vaugneray et lieux circonvoisins, elle se compose des citoyens Milleret, Gros et Antoine.

La caisse du club central étant épuisée, les clubs affiliés sont invités à envoyer l'excédent de leurs recettes.

Le citoyen Lacroix demande que le journal le *Tribun du peuple*, qui est considéré comme l'organe de la société démocratique, s'abstienne de publier son opinion personnelle sur les candidats avant que la commission d'enquête, qui est appelée à les examiner, lui ait communiqué le résultat de son travail. Adopté.

Le secrétaire de la commission d'enquête annonce que le bureau a été formé et la liste des candidats imprimée pour l'envoyer dans tous les clubs, afin qu'ils donnent des renseignements.

La commission chargée de l'examen des procès-verbaux des clubs affiliés, fait son rapport, le citoyen Michallet propose que tous les renseignements qui pourraient être trouvés dans lesdits procès verbaux, soient communiqués avec pièces à la commission d'enquête; cette proposition est adoptée.

La séance est levée à onze heures et demie.

Lyon le 9 avril 1848.

Le secrétaire, P. FAYE.  
CAUTEL-BAUDET, président.

**TRAVAIL DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES PROCÈS-VERBAUX.**

La commission pour la vérification des procès-verbaux est convenue de procéder au travail qui lui est confié, ainsi qu'il suit, savoir :

1° De faire diverses catégories pour les procès-verbaux qui lui sont soumis, et de les classer de la manière suivante :

En première ligne, tout ce qui est relatif aux élections;

2° Tout ce qui concerne immédiatement le club central;

3° Relater pour mémoire toute proposition qui peut être organisée;

4° Mettre à néant tout ce qui a rapport aux questions débattues, et qui ont été résolues par le club central.

*Reflexions qui ont surgi de la vérification des divers procès-verbaux.*

Nécessité du vote des vieillards de la Charité; urgence de les amener à voter dans l'esprit démocratique.

Il est également urgent à tous les clubs de procéder comme celui de la rue Grôlée, c'est-à-dire que chaque club s'occupe spécialement d'éliminer la liste particulière de ses candidats et de faire parvenir au club central tous les renseignements qui tendent à abrégier et faciliter le travail des élections.

Séance du 5 avril.

Le club démocratique de la Croix-Rousse demande, que les vieillards des Hospices puissent voter pour l'assemblée nationale, et y faire circuler des numéros du *Tribun*.

Le club des Purs républicains élimine le citoyen Carrier pour cause d'immoralité.

Le club de Perrache demande que les Jésuites doivent être expulsés du territoire français; que la nation s'empare de leurs biens, notamment de ceux à eux légués par mademoiselle de la Barmondière; demande que l'on fasse rendre compte des huit cents mille francs que cette demoiselle a donné, pour les pauvres, à l'archevêque.

Un grand nombre de procès-verbaux sont unanimes pour que le club central ne s'occupe absolument que des élections.

Une note des délégués, plus, des candidats à la Constituante, a été faite et sera remise aux secrétaires.

Suivent les signatures

Séance du 6 avril 1848.

**PROPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLECTIONS.**

*Club de la Charité* propose d'écrire aux candidats, pour qu'ils se présentent et qu'ils répondent aux demandes des clubs qui les ont portés à la candidature.

*Club de la Charbonnerie* propose que la commission d'enquête soit composée d'un membre de chaque club, et qu'il soit donné des renseignements exacts sur les candidats.

*Club des Petits-Pères* propose d'avoir sans délai, le dépouillement du scrutin préparatoire et que le vote préparatoire soit fait immédiatement dans chaque club et dans chaque bataillon de la garde nationale.

*Club des Plébiens* approuve la candidature des citoyens Bois, Faure, Bergier, Lafort, Arago, Benoist, Doutre, Jules Seguin; — ajourne le citoyen Boniface, — repousse Serrani, Morlay, Greppo, Cavaignac, Changarnier, François, Jardinier, Jules Favre, Dervieux, Mortemart, Briot, Kauffmann, Barillon, Mouillaud, Jacques Saut.

*Club Salut Public* (rue d'Enghien; 14) demande que l'on s'assure par tous les moyens possibles, de tout ce qui a rapport à la moralité privée et politique des candidats, cela étant nécessaire pour déjouer les intrigants. — Renseignements du même club, concernant le citoyen Guillermain, désigné comme chevalier d'industrie, et ayant déjà fait de mauvaises affaires. — Lagrange de Mâcon, a été commissaire de police à Alger, précédemment agent de police à Lille, faveur qu'il a eu du gouvernement qui l'a poursuivi pour les affaires d'avril.

*Club de l'Arbre-Sec* rejete Ferrouillat dans ce club motivé par ses opinions sur l'organisation du travail, la vénalité des charges et le mode de présidence du gouvernement. Opinions en contradiction avec l'opinion démocratique.

*Club des purs Républicains* demande que nul membre de bureau ne soit candidat.

Candidature dans plusieurs clubs du citoyen Gigoux. Ajournement des propositions suivantes :

*Club de la rue Grôlée* demande que tous les forts soient occupés par le peuple et d'accélérer l'équipement de la garde mobile.

*Club des jeunes Démocrates* demande que la garde mobile soit envoyée en Savoie.

*Club central démocratique de la Croix-Rousse* annonce que le citoyen Lortet opte pour le commandement de la garde nationale de la Croix-Rousse. — Demande que le citoyen Arago réclame immédiatement la liberté des Français prisonniers en Savoie.

*Club de la Quarantaine* demande la cessation de l'impôt sur les classes pauvres, et que les huissiers, avocats, médecins et enfin toutes les classes privilégiées, ainsi que les prêts hypothécaires soient comme le commerce.

Reflexions qui surgissent des procès-verbaux. — Extrême prudence sur les renseignements que l'on donne. — Immoralité de candidats qui paraissent mériter la confiance. — Grand nécessité d'avoir des renseignements par tous les moyens possibles et surtout par celui d'appeler les candidats à la barre des clubs. — Sévérité avec laquelle leur examen doit avoir lieu. — Urgence extrême que toute la démocratie pure s'en occupe immédiatement. — Désir général que les candidats définitifs soient désignés pour que l'on puisse procéder au vote préparatoire.

BOREL, GAILLETON, ARNAUD.

Séance du 8 avril.

*Club purs Républicains* propose que les candidats fassent de suite leur profession de foi. Le citoyen Grillet se disculpe d'accusation portée contre lui dans ce club; il renonce à la candidature.

*Club Fraternel (Grand-Théâtre)* propose un mode de procéder aux élections. Pris en considération par le club central.

*Club Union démocratique* fait des vœux pour la fusion des clubs démocrates dissidents.

*Club 24 février* propose que le clergé ne puisse voter. Ajourné. Renseignements du même club sur le citoyen Chipier reconnu aristocrate et agioteur.

Ajournement de ce qui a rapport aux frères ignorants qui ont fait crier: Vive Henri V et punir les cris de vive la république.

*Club de la rue d'Auvergne* propose que les membres de la Constituante renoncent à tout genre d'emplois durant trois années après l'expiration de leur mandat.

*Club Saint-Paul.* Le citoyen Dayet renonce à la candidature.

*Club de la Charité* admet comme candidats Hénon, pépiniériste; Ferrouillat (Joanin), et ajourne Morlon.

Ce club n'accorde au club central que la faculté de résumer, constater les choix de candidats, les décisions et opinions des autres clubs, prétendant que le club central n'est même pas la représentation pure des clubs, attendu qu'avec les délégués siègent des étrangers à la délégation.

*Club de la rue Magneval* propose que le club central donne une liste épurée de 28 candidats pour être soumise à une élection préparatoire dans les clubs et corporations.

*Club Jandart* déclare qu'il adoptera les candidats présentés par le club central et qu'il votera pour eux seul.

*Club des Plébiens* s'engage sur l'honneur à voter pour les quatorze candidats désignés par le club central.

*Club de Vaise* éprouve des craintes vives au sujet de la nouvelle garnison. Il invite le club central à porter son attention sur l'opinion de ces troupes qui, peut-être, ne sont pas démocrates.

*Club des Gloriettes* demande une commission pour correspondre avec les chantiers des travailleurs de la campagne.

*Club du Séminaire.* Renvoi au comité de travail d'une proposition du citoyen Daussigny, propriétaire à Belleville, qui dit que dans huit jours l'on peut organiser le travail; il s'offre gratis pour porter et expliquer son projet à Louis Blanc.

La Commission, à l'égard des renseignements, a cru de son devoir de produire les renseignements sur le citoyen Chipier, comme elle l'a faite hier, pour le citoyen Guillermain, et en réponse aux observations qui ont été faites; la Commission déclare qu'elle ne procède que pièces en mains, c'est-à-dire, d'après les procès-verbaux authentiques émanant des clubs affiliés remis par le club central, c'est donc aux présidents et aux clubs de qui émanent ces procès-verbaux, de répondre des accusations qu'ils portent; ils sont seuls responsables.

Par conséquent, la Commission ne peut ni ne doit changer son travail, ni son devoir, elle ne peut opérer d'après des considérations en désaccord avec la mission qui lui est confiée; elle n'est pas compétente à juger de la valeur des renseignements, cela appartient à l'enquête; ce dont on nous a chargé, c'est de faire un rapport résumé et succinct de tous les procès-verbaux.

C'est ainsi que nous avons compris notre mission; si nous nous sommes trompés, que le citoyen président veuille bien prendre la peine de formuler d'une manière précise ce qu'est notre mandat, que nous sommes prêts à résigner dans le cas où l'on trouverait que nous le remplissons mal ou imparfaitement.

BOREL.

Le Rédacteur-Gérant, A. BERTEAULT.